

L'an Mil neuf cent quatre vingt dix neuf, le 09 février à dix neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Deshayes Claude, Maire.

La séance a été publique.

Etaient présents : Mr Deshayes, Mme Morel, Mr Hébert, Mr Harel, Mme Bullet, Mr Jouen, Mme Harang, Mr Campion formant la majorité des membres en exercice.

absents excusés : Mr Le Guennec, Mme Chaise

Mr Campion a été élu secrétaire.

le procès-verbal de la dernière session a été lu et approuvé puis il a été exposé ce qui suit :

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que par délibération, le conseil Communautaire a décidé la modification de ses statuts, comme suit :

Au titre des Compétences Optionnelles et Facultatives seront ajoutées :

Article 5 - Gestion du Collège Pierre Brossolette de Brionne.

Objectif :

- Assurer la répartition des charges résultant du remboursement des annuités d'emprunts afférents aux travaux de construction d'agrandissement, d'aménagement ou d'entretien du collège.
- Accorder des participations pour financer en partie, les voyages scolaires
- Subventionner le centre de documentation et d'information pour l'achat de livres.

Article 6 - Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat

De plus, le Président indique qu'il est souhaitable de développer dans le cadre de « la Politique du Logement et du cadre de Vie », une coopération avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Il rappelle qu'à sa demande des réunions ont eu lieu avec cet organisme afin de déterminer les interventions de la Communauté des Communes au niveau de l'ensemble des communes.

Il est entendu, que la convention qui sera signée avec la CAF tiendra compte de la situation actuelle du Canton de Brionne et des actions mises en place notamment à Brionne par Enfance Jeunesse.

Il propose d'ajouter en accord avec le Bureau Communautaire au titre des Compétences optionnelles et facultatives au chapitre :

3 - POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE VIE

Ojectifs:

- Permettre aux familles à faibles ressources de bénéficier de loisirs individuels et familiaux.
- Développer l'accessibilité du plus grand nombre à un temps libre constructif.
- Contribuer à l'organisation du temps libre tout au long de l'année
- Diversifier l'offre de proximité.
- contribuer à un accueil éducatif de qualité
- Aider à l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques globales en faveur du temps libre.

Contrat Petite Enfance :

- Equilibrer le développement des modes de garde
- Adapter les services aux besoins évolutifs et diversifiés des populations en y incluant l'aide au foyer.
- Développer en partenariat la politique locale globale de l'enfance.

vc 620

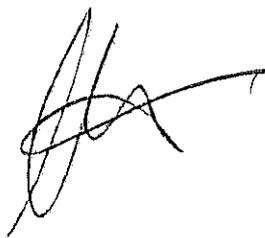
CHEMIN :

Madame BRUNET ET Monsieur SARAFIANO sont propriétaires du chemin de la Mairie, la commune souhaiterait l'acheter afin d'y effectuer des travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal propose de verser 500 F à Madame Brunet montant correspondant à la somme versée en impôts et le Francs Symbolique à la demande de Monsieur SARAFIANO.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close, la séance est levée à vingt et une heures trente minutes.

Le Maire



Le Conseil

